

**SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026  
DE 14 H 30 à 16 H 30**

**DELIBERATION N° 2026 – 11**

**Objet : Délibération relative au renouvellement du Défi covoiturage**

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir d'Adrien NAVE), Mr Julien POIX (avec le Pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mme Héloïse DHALLUIN (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Jean François MONTAGNE), Mr Claude HEGO (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Benoît ROUSSEL), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir d'Alain GEST), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Lois LALYS), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), (Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir d'Etienne PERIN), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE),.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Benoît ROUSSEL, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Marc BRIDOUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER, Mr Jean - Pierre LOCQUET, Mr Alain GEST, Mr Jean - Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

**Votes Pour : UNANIMITÉ**

**Ne participent pas au vote : 0**

**Abstentions : 0**

**Votes Contre : 0**

**DRCT 2**

**17 FEV. 2026**

**PREFECTURE DU NORD**

# SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DE 14 H 30 à 16 H 30

DELIBERATION N° 2026 – 11



**Objet : Défi Covoiturage**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni le 12 février 2026 sous la Présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France et le dernier Arrêté préfectoral du 08 décembre 2025,

Vu l'instruction comptable et budgétaire de la M57,

Vu la délibération 2025 – 26 du 10 Décembre 2025 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

Vu le budget primitif 2026 voté ce jour,

Vu la délibération n° 2024 - 12 autorisant le lancement du Défi covoiturage sur l'exercice 2024, et les délibérations antérieures autorisant les éditions précédentes depuis 2022,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2026 adoptées jusqu'à ce jour,

## CONSIDERANT

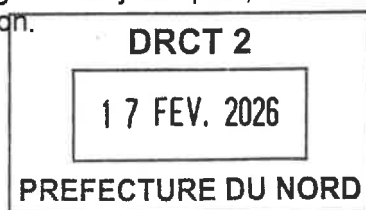
- L'existence de PassPass covoiturage depuis 2018 comportant 18 817 inscrits,
- La nécessité de communiquer et d'améliorer la notoriété du service PassPass covoiturage dans un contexte local et national de développement du covoiturage,
- Que les défis sont un moyen ludique d'accroître la visibilité et la pratique du covoiturage quotidien
- Le doublement du nombre d'inscriptions durant la campagne de communication du défi lors des précédentes éditions,

## DECIDE

- De consacrer une enveloppe budgétaire estimée à 115 260 euros HT pour l'organisation de ce défi.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président,

Christophe COULON

# Le Défi PassPass Covoiturage

## 1<sup>er</sup> semestre 2026

### Objectifs du défi :

- ✓ Amplifier la pratique du covoiturage dans un contexte de mise en œuvre du plan national de covoiturage,
- ✓ Mobiliser la communauté des covoitureurs déjà inscrits sur PassPass covoiturage,
- ✓ Faire connaître le service à de nouveaux utilisateurs,
- ✓ Augmenter le nombre de validations de covoiturage via nos outils numériques

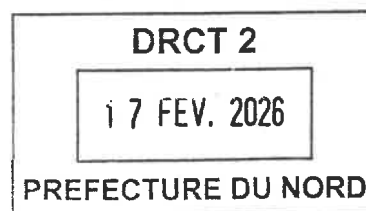
### Déroulement du défi :

- ✓ Le défi aura lieu **du 6 au 10 avril 2026**. Durant cette période, **tous les covoiturages réalisés via le service passpass covoiturage seront comptabilisés**, aucune inscription préalable n'est nécessaire.
- ✓ Il s'agit d'un défi individuel, qui s'adresse aux habitants des Hauts-de-France, principalement aux actifs, salariés ou étudiants, pour l'ensemble de leurs trajets qu'il s'agisse de leurs trajets domicile-travail ou de loisirs. Les entreprises qui souhaitent relayer la communication auprès de leurs salariés (notamment les entreprises ayant une communauté sur PassPass covoiturage) pourront bénéficier d'animations sur site.

### Règles du jeu – désignation des gagnants :

Pour concourir il faut :

- ✓ S'inscrire ou être inscrit à PassPass Covoiturage
- ✓ Publier un trajet en tant que conducteur et/ou passager
- ✓ Trouver un covoitureur
- ✓ **Valider/Accepter** au moins un trajet sur PassPass Covoiturage entre le 6 et le 10 avril 2026.



Les gagnants seront déterminés via le site d'administration de la plate-forme par le prestataire COEXYA, exploitant de la plateforme PassPasscovoiturage.fr et seront récompensés selon trois catégories :

- ✓ **Prix « Covoitureurs d'élite »** : le conducteur OU le passager ayant effectué le plus grand nombre de covoiturage sur la période (2 prix)
- ✓ **Prix « Les Routards »** : le conducteur OU le passager ayant covoituré le plus grand nombre de kilomètres (2 prix)
- ✓ **Prix « Les inséparables »** : l'équipage qui aura réalisé le plus de trajet ensemble (5 ou 7 prix maximum, selon le remplissage de la voiture)
- ✓ **Prix « L'équipe de choc »** : l'équipe avec le plus de covoitureurs dans un véhicule (5 ou 7 prix maximum, selon le remplissage de la voiture)
- ✓ **Prix « Les influenceurs »** : tirage au sort parmi les covoitureurs ayant posté une photo sur les réseaux sociaux
- ✓ **Prix « Les nouveaux talents »** : tirage au sort parmi les participants.

Les lots à gagner sont en cours de détermination, mais un budget spécifique est prévu pour leur achat par notre prestataire Ecov.

### Volet financier :

Provision d'une enveloppe de 115 260 euros HT, répartie comme suit :

- ✓ Lots : 10 000 euros HT
- ✓ Organisation du défi : 5 000 HT
- ✓ Création sonore : 2 610 euros HT
- ✓ Création graphique : 5 000 HT
- ✓ Impression des outils de communication : 1 000 euros HT
- ✓ Animation réseaux sociaux : 1 650 euros HT
- ✓ Achats d'espaces publicitaires : 90 000 euros HT

## Communication :

### Mobilisation au niveau partenarial et institutionnel :

- Afin de faire connaître le défi, nous mobiliserons nos membres, les territoires partenaires, les partenaires institutionnels qui le souhaitent, les référents de communautés PassPass covoiturage, les employeurs, ainsi que les inscrits à PassPass covoiturage.
- Cette mobilisation se fera via l'organisation de webinaires présentant le défi et la mise à disposition d'outils de communication dédiés.

### Outils de communication :

- Des outils de communication spécifiques seront réalisés : visuels, affiche, Newsletter...
- Ces visuels seront également utilisés sur nos réseaux sociaux et notre site institutionnel pour évoquer l'événement. Le défi devra également être présenté sur [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr), il faudra pour cela adapter quelques pages du site (page de présentation, règlement du défi...)
- Des animations pourront être réalisées « en présentiel » en amont du défi, notamment pour sensibiliser les salariés. Il s'agira d'intégrer la communication dans les actions que nous portons auprès des entreprises, collectivités et partenaires dans le cadre d'un programme d'animation prévu au marché.
- Des actions de communication et de valorisation du défi a posteriori pourront également être menées, en fonction bien entendu du taux de participation et de l'accord des participants (communication lors de la remise des prix, valorisation des gagnants).

